

**AVENANT À LA CONVENTION  
PROJET PROMOTION DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET DE L'ORIENTATION  
A MADAGASCAR**

**ENTRE :** L'Agence universitaire de la Francophonie (ci-après dénommée « AUF ») personne morale constituée en personne morale sans but lucratif en vertu de la *Loi concernant l'Agence universitaire de la Francophonie*, sise au 3034 boulevard Édouard Montpetit, Montréal (Québec) H3T 1J7, représentée par Monsieur Philippe BATAILLE, Directeur de la direction régionale Océan Indien, par délégation du Recteur, Monsieur Jean-Paul de GAUDEMAR,

**ET :** L'Université d'Antananarivo (ci-après dénommée « l'Établissement »), ayant son siège au Campus universitaire d'Ankatso, Antananarivo, Madagascar, représentée par son Président, le Pr. Panja RAMANOELINA

**Considérant que :**

- Dans le cadre de la stratégie 2017-2021, la Direction régionale Océan indien de l'Agence Universitaire de la Francophonie soutient, des projets touchant à l'employabilité et l'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur (défi 2), notamment en travaillant à "mieux prendre en compte, dans l'offre de formation initiale, les besoins socio-économiques de l'environnement local ou national des établissements membres" (Axe 5);
- L'AUF/OI a mis en place le projet "Promotion de l'Insertion Professionnelle et de l'Orientation à Madagascar" (PIPOM); Ce projet, commencé en 2015, s'est poursuivi jusqu'à aujourd'hui. Les actions des années précédentes, auxquelles les Conseillers d'Orientation Professionnelle de l'université ont participé et celles prévues pour 2018 sont précisées en annexe de cet avenant,
- Une convention de partenariat (52/2016) a été signée le 4 juillet 2016 entre l'AUF/OI et l'Établissement pour porter ensemble ce projet,

**Il est convenu ce qui suit :**

**Article 1 - Objet**

Dans le cadre de la programmation de l'AUF en Océan Indien ayant comme objectif stratégique de soutenir les stratégies de développement des établissements membres, l'AUF et l'Établissement confirment leur partenariat autour du projet "Promotion de l'Insertion Professionnelle et de l'Orientation à Madagascar" (PIPOM).

Ce projet est lié, pour la période juillet 2018 – février 2019, à la subvention obtenue auprès du Fonds Commun Multi Bailleurs d'Appui à la Société Civile Malagasy. Le projet présenté est annexé à ce document (annexe 2).



## Article 2 - Actions des parties

Dans le cadre de ce partenariat,

- L'AUF s'engage à :
  - Poursuivre l'élaboration stratégique de ce projet,
  - Soutenir financièrement, tout ou partie, du projet PIPOM,
  - Soutenir directement ou indirectement des manifestations de sensibilisation autour de l'Orientation,
  - Informer systématiquement et officiellement les institutions des manifestations organisées par l'AUF., dans le cadre de ce projet,
  - Poursuivre la formation des Conseillers d'Orientation Professionnelle,
  - Travailler à pérenniser le réseau des COP déjà constitué en soutenant l'association qu'ils souhaitent créer.
  
- L'Établissement s'engage à :
  - Appuyer l'action de ses COP en interne afin qu'ils puissent apporter une aide effective aux étudiants en matière d'orientation
  - Permettre à ce personnel de suivre les formations délivrées par l'AUF dans le cadre de ce projet,
  - Permettre à ce personnel de participer aux actions organisées par l'AUF dans le cadre de PIPOM (Forum de l'Orientation Professionnelle / Journées d'Orientation en Province), qui feront l'objet d'une annonce officielle auprès de l'établissement par la Direction régionale Océan indien.

## Article 3 - Entrée en vigueur et durée de validée

Le présent avenant entre en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2018. Il sera clos le 28 février 2019, date de la fin de la première phase du financement du Fonds Commun Multi-Bailleurs.

Il pourra être prolongé en fonction du soutien apporté à l'AUF pour un nouveau projet qui serait présenté devant le Fonds Commun Multi-Bailleurs d'Appui à la Société Civile Malagasy. Un avenant complémentaire sera alors rédigé.

## Article 4 - Autres articles

Toutes les autres dispositions de la convention signée le 4 juillet 2016 portant notamment sur les modalités de réalisation, la responsabilité, la visibilité et les droits de publication, la modification et résiliation, ainsi que le règlement des différends restent valides jusqu'au 28 février 2019.

Handwritten signature and initials in blue ink, likely representing the signatories of the document.

Signé à Antananarivo, en deux exemplaires, le 1<sup>er</sup> juillet 2018

**Les signataires (signatures et sceaux) :**

Pour l'Agence universitaire de la  
Francophonie,

Pour l'Université d'Antananarivo,

Monsieur Philippe BATAILLE  
Directeur de la direction régionale  
Océan Indien

Pr. Panja RAMANOELINA,  
Président